

L'ÉCLIMONT

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Janvier 2008

N° 31



Le mot du Maire :

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A vous toutes, à vous tous et à vos proches je suis très heureux d'adresser mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année, que celle-ci voit l'accomplissement de vos projets et qu'elle permette à chacun de construire l'avenir de nos enfants.

Bonheur et santé sont mes souhaits, sans oublier ceux qui sont souffrants, que ces derniers soient assurés de notre indéfectible soutien et de notre écoute afin d'adoucir leurs maux.

Cette nouvelle année sera celle du changement. J'ai décidé de ne pas me représenter en tant que premier magistrat de la commune, mais avec le souhait de rester membre du Conseil municipal.

Voilà dix-neuf ans que j'assume ces fonctions. Yvon Boukaya, 1er adjoint, à qui je fais entière confiance, conduira la liste pour Fontaine la rivière.

Je continuerai de m'occuper de la commune, principalement dans les domaines suivants : entretien des espaces verts et dans l'aménagement prévu du centre du village (embellissement et sécurité).

Aussi je serai présent et actif dans plusieurs associations (dont le Gué de l'Eclimont) et dans plusieurs activités sociales (insertion, emploi).

Mon désir le plus sincère est de préserver et renforcer les liens d'amitié qui nous ont permis d'établir une bonne ambiance dans notre commune. Développer la communication, afin de permettre à tous de mieux se connaître et se comprendre.

Je tiens à vous remercier de votre confiance pendant ces nombreuses années et je vous confirme que je serai toujours présent, avec la même énergie et la même motivation, pour que la vie publique soit dans la même orientation. Je pense plus particulièrement à nos taxes d'habitation et foncières, les plus basses du département.

D'autres engagements m'attendent. Je me suis investi dans le monde du « Paysage » et j'ai, à l'échelon de la Région Ile-de-France, pris la responsabilité du service communication au niveau des entreprises d'Espaces Verts. Ce domaine, de plus en plus d'actualité, a besoin d'une synergie dans toutes les grandes opérations d'aménagement du territoire.

Enfin je veux remercier les élus sortants pour l'aide efficace qu'ils m'ont apportée pendant ces dernières années. A ceux qui sont déjà partis vers d'autres horizons que l'expérience vécue à Fontaine-la-Rivière leur permette de poursuivre ce service envers de nouveaux concitoyens. Bienvenue à ceux qui vont les remplacer, qu'ils s'attellent à la tâche sans complexe avec le seul souci de rendre service à autrui, pour le bien de notre collectivité.

Le Maire
Alain Boussard



Éoliennes de Boissy la rivière :

L'enquête publique a fait réagir : tout le monde s'est mobilisé. D'un côté, les associations ont fait circuler des pétitions et organisé une manifestation devant la Mairie de Boissy, de l'autre, les élus de Fontaine, Saint Cyr et Marolles sont allés contester auprès du sous-préfet le bien-fondé de cette entreprise. Réponse à la fin du mois, mais nous avons tout lieu d'être optimistes.

Voyage, voyage :

La société des cars Peyron, en plus d'assurer le transport scolaire dans la vallée, organise des voyages ... en car. Pour la journée ou pour un week-end, de l'Alsace au Bordelais en passant par la Suisse ou l'Angleterre, le choix est vaste : leur brochure est disponible en Mairie.

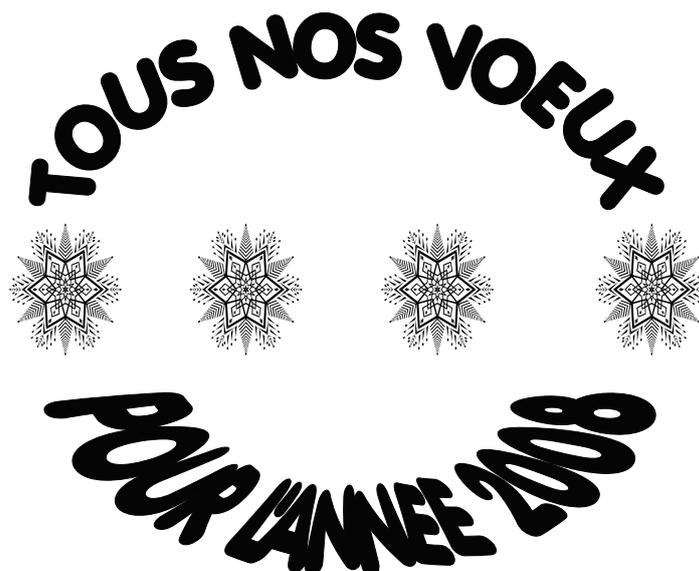
Recensement de la population :

C'est Carole Favory, notre secrétaire de Mairie qui va réaliser le recensement sur notre village. Merci de la recevoir avec toute la bienveillance qu'elle mérite et n'oubliez pas qu'elle est tenue au secret professionnel, y compris vis-à-vis des services fiscaux...

Travaux à Fontaine :

Le projet se précise : au programme, enfouissement des lignes électriques haute et basse tension ainsi que du téléphone et de l'éclairage public au centre du village et sur quelques centaines de mètres dans les rues de Jaugy et de Vauluret. La voirie est aussi concernée avec des aménagements de sécurité sur la départementale et au carrefour devant la Mairie. Le gros du travail porte sur la recherche des subventions qui nous permettront de financer ces travaux.

P.K.



De la part du conseil municipal

**Le père Noël
de passage
à Fontaine**



Paul nous a quitté.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Paul Coursier le 24 septembre dernier. Paul, qui avait été entre autres, un conseiller municipal très actif, était encore parmi nous pour le repas champêtre.

À Christiane, que tout le monde connaît dans le village, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Carnet blanc :

Le samedi 10 Novembre, nous avons célébré en Mairie de Fontaine le mariage de Frédérique FREDON et de Jean-Michel DUFAU.

Et le samedi 24 Novembre, celui d'Élodie POUYADE avec Guillaume CHAMPIGNY.

Tous nos vœux de bonheur à Frédérique, Élodie, Jean-Michel et Guillaume.



P.K.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2007

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr Alain BOUSSARD, Mr Yvon BOUKAYA, Mr Patrice KOLIVANOFF, Mme Yvonne GATINEAU, Mr Cédric BONNEFOY, Mme Stéphanie CHESNAY, Mr François GATINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie MALINAUD, Mr Patrice GUALINA, Mr Emmanuel EXTERMANN

POUVOIR(S) :

Secrétaire : Mme Stéphanie CHESNAY

DÉLIBÉRATION N° 1 / 28.09.07 CONVENTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire donne lecture de la convention technique et financière pour l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de :

- ABBEVILLE LA RIVIERE
- FONTAINE LA RIVIERE
- SAINT CYR LA RIVIERE

Et l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune de :

- MONNERVILLE (commune pilote)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre les 4 communes concernées (ABBEVILLE-LA-RIVIERE, SAINT CYR LA RIVIERE, FONTAINE-LA-RIVIERE).

DÉLIBÉRATION N° 2 / 28.09.07 DENOMINATION DE RUE

Vu l'avis du conseil municipal en date du 28 septembre 2007,

Sur proposition de M. le Maire de procéder à la dénomination de la rue du centre du village à l'Eclimont (R.D145)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner comme nom : Rue de l'Eclimont.

AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE

Monsieur Alain BOUSSARD informe que l'E.D.F a présenté une estimation de l'enfouissement des réseaux basse tension et haute tension. Ce montant prend en compte l'enfouissement des réseaux électriques sur les 4 routes à partir du centre du village sur 150 à 200 m.

France TELECOM fournira une estimation de l'enfouissement de ses réseaux.

CONSEIL GENERAL 91 propose à la commune un plan d'aménagement de la route (RD145) au centre du village du RD 145 :

- Création d'un carrefour surélevé
- Un revêtement en enrobé clouté
- Création d'un îlot central progressif franchissable en pavés grés
- Pose de regards (avaloirs) et drains pour les eaux du ruissellement

Le conseil général prend en charge les travaux d'aménagement :

- L'enrobé
- La fourniture et de la pose de l'îlot central et des bordures en grès
- La signalisation

La commune prend en charge :

- les aménagements paysagers
- la gestion des eaux de ruissellement
- l'enfouissement de l'éclairage public ainsi que la fourniture et la pose des candélabres (voir subventions)

Les travaux pourraient commencer le 4^{ème} trimestre 2008.

LE BOTULISME (grippe aviaire) :

Monsieur Alain BOUSSARD donne lecture du communiqué de presse sur point de situation sur le botulisme hydrique en essonne. Des cas de botulisme hydrique ont été découverts notamment chez des cygnes et des canards sur le plan d'eau de la base de loisirs de Draveil et sur le lac de Breuillet. La bactérie est présente dans l'environnement (sol, eau douce, sédiments). Les symptômes chez les oiseaux sont des paralysies progressives se terminant par une insuffisance respiratoire. La contamination humaine n'est susceptible d'intervenir que par transmission via une blessure déjà présente, ceci à la suite d'une manipulation.

SCOLARISATIONS :

Effectifs 24 enfants sont scolarisés au regroupement pédagogique de la vallée.

SEDRE (ordures ménagères) :

Monsieur Alain BOUSSARD donne lecture du tableau des différents poids collectés et des résultats par commune pour l'année 2006 ainsi que de la facturation des déchèteries.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL :

Monsieur Alain BOUSSARD informe le conseil municipal que monsieur et madame ANQUETIN habitants de FONTAINE LA RIVIERE ont acheté le terrain communal parcelle B n°856 pour la somme de 10 466.40 €.

Questions diverses :

S.I.E.P.A.D.E

Une réunion est organisée le vendredi 5 octobre 2007 à 15h30 à la Mairie d'Angerville pour la zone d'activité intercommunale de mondésir.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 00H 10.



**Le Noël des enfants
organisé par le
comité des fêtes**

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/07

Département de l'Essonne – Canton de Méréville

Commune de Fontaine la Rivière - Montoir de Marolles - 91690 FONTAINE LA RIVIÈRE

Tel : 01.60.80.93.33 - Fax : 01.60.80.94.29

Mairiedefontaine@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2007

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr Alain BOUSSARD, Mr Yvon BOUKAYA, Mr Patrice KOLIVANOFF, Mme Yvonne GATINEAU, Mr Cédric BONNEFOY, Mr François GATINEAU

ABSENTS EXCUSES : Mme Stéphanie CHESNAY, Mme Marie MALINAUD, Mr Patrice GUALINA, Mr Emmanuel EXTERMANN

POUVOIR(S) : Patrice GUALINA donne pouvoir à Yvon BOUKAYA

SECRETAIRE : Mme Yvonne GATINEAU,

DÉLIBÉRATION N° 1 / 03.12.2007 OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CLASSE II SUR LA COMMUNE DE SAINT-ESCOBILLE

La société SITA ILE DE FRANCE (Groupe SUEZ) tente d'imposer depuis 5 ans son projet privé de centre de stockage de déchets (CSDU) aussi appelé centre d'enfouissement technique (CET) de déchets ultimes de classe II, d'une capacité annoncée par l'industriel de 150.000 tonnes/an pendant une période de 10 ans, sur le territoire de la commune de Saint-Escobille (Essonne). A l'issue de cette période, le risque d'un doublement, voire même d'un triplement de la capacité et de la surface du site est prévisible, comme cela se produit dans d'autres départements de manière presque systématique pour de tels équipements.

En dépit de l'opposition réitérée et unanime des élus locaux, du Conseil Général de l'Essonne, du Président du Conseil Régional Ile de France, des parlementaires de toutes tendances politiques confondues et des populations concernées du Sud Essonne, le site de Saint-Escobille a été choisi par SITA IDF de manière unilatérale et hâtive à partir de seules considérations financières. Les risques environnementaux et sanitaires et les conséquences socio-économiques n'ont pas été évalués de manière rationnelle, concertée et vérifiée. Faute de site disponible pour installer de nouvelles structures ou consolider la pérennité de celles existantes, SITA IDF a simplement profité de l'offre d'opportunité foncière (environ 18ha) d'un propriétaire manifestement intéressé par la rentabilisation maximum de son terrain.

Au surplus, ce projet n'est pas cautionné par les acteurs publics en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés, le projet ne recherchant pas nécessairement à satisfaire les besoins recensés ni à satisfaire, selon la collectivité, un intérêt général mais bien un seul intérêt personnel de la part de SITA. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement et à une demande d'institution de servitude d'utilité publique liées à cette installation. Cette enquête publique se sera tenue du 08 octobre 2007 au 10 novembre 2007.

Les collectivités territoriales qui sont concernées par ce projet au regard des risques environnementaux, sanitaires et socio-économiques développés dans le Moratoire sur les projets d'enfouissement et de stockage de déchets ultimes jusqu'à l'approbation du PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), et du SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux) de la nappe phréatique de Beauce, ont la possibilité de donner leur avis à l'issue de la clôture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se positionner par rapport à ce **projet de CET II sur la commune de Saint-Escobille**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité;

Désapprouve le projet de centre d'enfouissement technique de classe II sur le territoire la commune de Saint-Escobille (Essonne);

Rends l'avis que le projet n'est pas compatible avec les besoins du département et estime qu'il n'est pas réalisé pour satisfaire l'intérêt général.

Demande à Monsieur le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce CET de classe II sur le territoire de la commune de Saint-Escobille (Essonne), et la demande de servitude d'utilité publique liée à cette installation.

DÉLIBÉRATION N° 2 / 03.12.07 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGE DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Syndicat d'Angerville auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

2avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Syndicat d'Angerville auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil Municipal :

de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;

que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entrée en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

DÉLIBÉRATION N° 3 / 03.12.07 PROJET D'INSTALLATION D'EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE BOISSY-LA-RIVIERE

M. le Maire informe le conseil que le dossier de permis de construire de six éoliennes sur le territoire de Boissy la rivière est soumis à enquête publique depuis le 5 novembre 2007.

Compte tenu de l'impact de ce projet sur les communes limitrophes, y compris la nôtre, M. le Maire invite les conseillers à se prononcer sur le sujet.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

Considérant l'implantation très proche (~ 1km) du site inscrit de la haute vallée de la Juine.

Considérant la présence d'habitations ayant une vue directe sur le projet dans un périmètre très proche (Dhuilet, Mesnil Giraud, Marolles en Beauce) et l'impact visuel qui en découlerait.

Considérant l'absence totale de photomontages depuis le sud-ouest des vallées de la Juine et de L'Eclimont en particulier depuis le GR111.

Considérant la présence d'un site archéologique très proche de la zone d'implantation prévue.

Considérant l'absence totale de concertation avec les communes limitrophes de St Cyr la rivière, Fontaine la rivière, Abbéville la rivière et Marolles en Beauce, alors que ces communes avaient déjà pris publiquement position contre des projets similaires.

Considérant que la société JPEE n'est pas signataire de la charte départementale de l'éolien.

Considérant la délibération du 13/12/2004 prise par le conseil municipal de Fontaine la rivière sur un projet du même ordre proposé sur sa commune.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote l'avis du conseil municipal concernant le projet éolien de la commune de Boissy la rivière est le suivant :

Contre le projet éolien : 5

Favorable au projet éolien : 1

Abstention pour le projet éolien : 1

DÉLIBÉRATION N° 4 / 03.12.07 COMITÉ DES FÊTES « LE GUE DE L'ECLIMONT » SUBVENTION TELETHON 2007

Vu la demande de subvention formulée par Madame BOCQUILLON Yvelise, en faveur du TELETHON pour l'année 2007,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le versement au Comité des Fêtes « Le Gué de l'Eclimont » d'une subvention de 50.00 €

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2007.

DÉLIBÉRATION N° 5 / 03.12.07 DGE AMÉNAGEMENT DE VOIRIE (SÉCURITÉ) MONTOIR DE MAROLLES ET RUE DE VAULURET

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'une aide de l'Etat est attribuée sous forme de subvention opération par opération.

La Commune de FONTAINE LA RIVIÈRE envisage de réaliser :

L'aménagement de la voirie au centre du village :

Enfouissement des réseaux

Eclairage public

Coût estimé à 261 364.59 €HT soit 312 592.05 €TTC

La totalité des travaux inscrits au titre de la DGE 2008 s'élève à 312 592.05 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le maire à viser le projet s'élevant à 312 592.05 € TTC,

Sollicite une aide de l'Etat,

Dit que les travaux seront financés par cette aide et par les fonds libres.

Questions diverses :

SYNDICAT DE L'ENERGIE :

Une réunion est prévue le 6 décembre 2007 à 18h30 à la salle polyvalente de CHALOU-MOULINEUX pour les demandes de subventions, notre commune demande une subvention pour l'enfouissement des réseaux électriques au centre du village.

ASSAINISSEMENT :

La commune de MONNERVILLE (commune pilote) a sollicité la DDAF de l'Essonne pour l'actualisation du zonage d'assainissement, de la rédaction d'un dossier de demande de subventions. De la communes afin de voir des éléments nécessaires (urbanisation, population, activités....) en vue de rédiger le cahier des charges. Un bureau d'études sera propose par la DDAF.

ECOLONIA « CREATION D'UNE FERME PEDAGAGIQUE » :

Le centre d'éducation à l'environnement et de promotion des alternatives écologiques est à la recherche d'un terrain d'environ 1200 m² pour crée une ferme pédagogique dont l'orientation serait le développement durable de notre territoire. Le porteur souhaiterait développer :

- Des visites et des conférences pour les écoles et centre de loisirs, mais également tout public,

Une activité théâtrale, afin d'organiser des spectacles,

L'hébergement dans le cadre d'un gîte de groupe d'une capacité de 45 lits.

La commune va contacter ECOLONIA pour lui signaler que de l'auberge de Courpain, actuellement en difficulté, pourrait convenir à cette activité

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS :

La cérémonie des anciens combattants aura lieu le 5 décembre 2007 à ORMOY-LA-RIVIERE à 9h45

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22H 45.



Le repas champêtre

Encore une fois, vous êtes venus nombreux et comme le temps était de la partie, ce fut une journée vraiment sympathique.



Après l'apéritif, M. de Vericourt nous a lu un poème composé pour l'occasion :

*Enfant j'ai connu la vallée de l'Eclimont
Faisant du vélo autour par vaux et par monts
Et certains ici m'ont connu en ce jeune âge
Des gens que l'on peut respecter pour leur courage*

*Mes parents ayant une maison à côté
Où nous venions les week-end ainsi que l'été
En cinquante ans j'ai pris goût à ces lieux champêtres
Où l'on retrouvait le calme et le vrai bien être*

*Fuyant le bruit et l'agitation de Paris
De m'installer à Fontaine ai fait le pari
Pour y passer ma retraite et son temps de vie*

*Aujourd'hui c'est avec vous que je suis ravi
De partager cette vraie convivialité
Que la mairie offre avec générosité*



Béatrice Reymond était venue avec ses poneys: les enfants étaient ravis. Merci Béatrice!



La traditionnelle partie de pétanque



Le cresson :

C'est la qualité irréprochable de l'eau de nos sources qui permet la culture de notre spécialité locale : le cresson.

Généralement appelé **cresson de fontaine**, (*Nasturtium officinale*) c'est une plante potagère de la famille des Brassicaceae cultivée dans des fossés alimentés par de l'eau courante dont la température est d'environ 10°/13°. A ne pas confondre avec d'autres "cressons", comme le cresson de terre (*Barbarea verna*)) et le cresson alénois ou passeraige (*Lepidium sativum*), ces deux dernières espèces poussant dans les lieux secs.

On le sème du mois de mars au mois de septembre, et il est en général récolté un mois et demi après le semis. La plante atteint 25cm de hauteur, et on réalise 8 à 10 coupes par an par fossé.

Le cresson est reconnu pour ses qualités gustatives et pour sa teneur en vitamine. Et chez nous, nous sommes sûrs de bénéficier d'un produit frais. Alors, n'hésitez pas, en salade, en soupe ou comme condiment, mangez du cresson !

PK



ETES-VOUS ECOLO ?

A) Peut-on compresser les bouteilles en plastique avant de les mettre au tri ? :

- 1) Oui, mais seulement si elles sont aplatie sur la longueur, pas sur la hauteur.
- 2) Non.

B) Un essonnien produit :

- 1) 365 Kg de déchets par an.
- 2) 560 Kg de déchets par an.

C) En six ans la quantité d'emballage jetés en Essonne a progressé de :

- 1) 10%.
- 2) 25% .

D) Les bouteilles de sodas on été allégées de 30% en 20 ans ?

- 1) Faux.
- 2) Vrai.

Réponses

A:1;B:2;C:1;D:2



P.K.

